



COMPTE-RENDU CSE Réseau F3 du jeudi 4 juin 2020 : « L'Echo des régions »

Pour la Direction : L.Mayerfeld, O.Godard, N.Dené, P. Schumacher, S.Guillin
Pour la CFDT : Patricia Jomain, Pascal Lefebvre, Olivier Mélinand, Gonzague Vandamme, Bruno Espalieu

En début de la réunion, la Direction du réseau est interpellée sur l'interdiction de faire appel à des réalisateurs pour les enregistrements de débats des élections municipales. La directrice rétorque que la préconisation est d'employer en priorité les techniciens vidéo permanents ayant une compétence de mise en l'image.

Point 1 : Audiences JT

Le responsable des études (Xavier Lefur) explique qu'au début du confinement le nombre de téléspectateurs a considérablement augmenté, puis a amorcé une baisse avant de se stabiliser depuis ces quinze derniers jours. Même si ce phénomène est apparu pour toutes les chaînes du PAF, nos JT midi et soir ont augmenté sensiblement leur part de marché pendant toute cette période (exception faite pour Paris Ile-de-France très concurrencée par les chaînes d'info continue).

La CFDT alerte la Direction sur « l'oubli » de mentionner les auteurs d'un sujet régional lorsqu'il est repris dans le JT de France 2. La Directrice de l'info précise que cette problématique est désormais mieux prise en compte à France 3 et propose de rappeler cette règle pour « combler les trous dans la raquette ».

Les élus demandent comment la Direction interprète ces données et dans quelle mesure cela peut influencer ses orientations stratégiques.

La Direction répond que cette « photographie » de la consommation en période de pandémie devra être comparée à celles des mois à venir, lorsque le public pourra retrouver d'autres loisirs. Elle souhaite que le public qui a redécouvert nos éditions (jeunes et « actifs ») continuera de nous suivre.

Toutefois, ces bons chiffres pour des éditions « Grande région » ne remet pas en cause l'information de proximité qui vient de reprendre dans les Antennes.

Une nouvelle consultation citoyenne (menée avec Radio-France, l'INA et France Média Monde) aura lieu en septembre, elle donnera des indications plus « qualitatives » et peut-être des éléments de perception sur les programmes diffusés depuis mars dernier.

Des éléments qui enrichiront la réflexion de la Direction tout comme les *ateliers participatifs*, sur l'avenir des chaînes régionales, qui reprendront cet automne, avec un début de mise en œuvre prévu pour janvier 2021.

Point 2 : Inaptitude d'un journaliste de PACA

Les élus déplorent que ce salarié n'ait pas bénéficié, ni du service à distance d'Assistants Sociales, ni de son service RH, des conseils les plus à son avantage. Mais la Direction ne veut pas être déloyale vis-à-vis de la mutuelle Audiens en ne respectant pas les délais de consultation du CSE. Sans recours du salarié, cet avis sur son inaptitude à tout poste dans l'entreprise engage son licenciement aux conditions de nos accords d'entreprise.

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR



Point 3 : Alerte risque grave pour le service Documentation d'Antibes

Les élus de Proximité et la Direction Régionale ont finalement trouvé un accord pour examiner cette situation complexe et profondément ancrée dans le temps en diligentant une enquête paritaire. Ils ont demandé aux élus du CSE de voter le recours à un expert agréé (Sécafi), cette résolution a été validée en séance. La directrice du réseau confirme cette nécessité d'une enquête et s'engage à prendre ses responsabilités à l'issue de cette analyse.

Point 4 : renouvellement d'un élu de proximité pour l'Antenne de Dijon

Les élus ont désigné à l'unanimité Sandrine BRUNEL pour remplacer Pierre CHOLBI.

Point 5 : Activités Sociales et Culturelles du Réseau F3

Le secrétaire du CSE explique qu'il travaille avec les élus et assistantes concernés pour une reprise des activités et de la présence du personnel du CSE (ou à défaut de l'élu) à partir du 15 juin. Puisque les cinémas pourront rouvrir le 22 juin, des commandes de tickets sont en cours mais leur distribution aux salariés reste, comme pour les chèques vacances ou *culture*, problématique.

En effet, la limitation du nombre de salariés présents sur nos sites s'impose aussi pour les assistantes comme pour le personnel du service RH : un jour ou deux par semaine. Il reste à identifier le dispositif pour les salariés qui viendront juste chercher ces coupons. Le dialogue est en cours avec la Direction et les services IMG pour imaginer des solutions adaptées à toutes les configurations.

L'envoi par courrier recommandé représenterait un coût trop important.

Enfin, les restaurants d'entreprise ou inter-entreprises peuvent commencer à délivrer un service de repas, sous forme de plateaux individuels pour le moment. Puisqu'il faut, au préalable, que les dispositions de protections sanitaires et qu'un accord avec les entreprises utilisatrices soient effectifs, cette prestation ne sera pas mise en œuvre au même moment sur l'ensemble du réseau.

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 cfdt.ftv

Nos Délégués syndicaux centraux

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : 01 56 22 88 21

CFDT-FTV.FR